

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 256 /A.I.

Astrida, le 5 février 1951.-

Objet:



Séance cinématographique.-

Très Révérend Père Supérieur,

Suite à votre lettre en date du 5/2/51, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les trois séances cinématographiques auront lieu à la mission de Save le mercredi ~~le~~ 7/2/51 comme demandé par votre précitée.

Veuillez agréer, Très Révérend Père Supérieur,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire, ff.  
J. KIRSCH,

Au Très Révérend Père Supérieur  
Mission Catholique  
à

S A V E . -